



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 11 septembre 2024

La séance est ouverte à 20h15 par [Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal](#).
L'appel nominal fait ressortir la présence de 35 conseillers, 8 personnes excusées et 2 personnes non excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 12 juin 2024.

Adopté tel que présenté.

3. Communications du bureau

[Mme La Présidente Line Seewer](#) donne lecture de la lettre de démission de [Mme Isabelle Baillif, Conseillère](#).

Elle informe que lors du prochain Conseil du 2 octobre, une délégation de l'association Agglo Rivelac viendra faire une présentation en début de séance.

Elle précise également que l'association Agglo Rivelac organise une séance publique pour présenter la stratégie régionale de gestion des zones d'activité. Un courriel a été envoyé par le secrétariat du Conseil aux membres pour permettre leur inscription à cette séance.

En outre, la présidente annonce que des séances d'information sur les finances communales MCH2 se tiendront en janvier ou février 2025. La commune peut inscrire jusqu'à quatre membres, incluant des représentants de la municipalité, le boursier, et, potentiellement, un membre de la commission des finances. Toute personne intéressée doit contacter La Présidente, qui se chargera de la liaison avec le Greffe.

Elle rappelle également les dates des prochains Conseils, qui se tiendront les 2 octobre et 4 décembre.

Enfin, elle mentionne une communication de la commission de l'ARASAPE lui a été transmise au sujet de la mutation et de la suspension des statuts de l'ARASAPE, et en fait lecture.



4. Assermentation de nouveaux conseillers

À la suite de la démission de Monsieur Elvis Ahmetovic et de Madame Isabelle Baillif, le groupement de l'Entente a deux sièges à pourvoir. Madame la présidente invite donc [Madame Stéphanie Kholer](#) et [Monsieur Olivier Delavy](#) de bien vouloir s'avancer devant le Conseil et leur lit le serment auquel ils promettent. Ils sont applaudis par l'assemblée.

5. Nomination complémentaire pour L'ASPIHL

[Madame Isabelle Baillif](#) doit être remplacée pour l'ASPIHL

Le Groupement de l'Entente propose [Mme Émilie Dufresne](#)

L'ASPIHL demande des membres viennent-ensuites pour suppléer aux éventuels départs

- L'Alternative Rotzéranne propose [Monsieur Leonid Ruleski](#)
- Le GDSR propose [Madame Sara Alves](#)
- L'Entente propose [Monsieur Ahmedi Abdhula](#)



6. Préavis No 28-24 relatif à une demande de crédit pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illumination des rues pour les fêtes de fin d'année lu par **Monsieur Roland Guex, Conseiller** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présentées.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, a remercié la Commission pour son rapport et a apporté quelques précisions. Il a souligné la difficulté de trouver des prestataires compétents pour l'éclairage, et a salué la proposition de la Romande Énergie, qui mettrait en valeur le temple de manière remarquable. Il a également mentionné une autre offre, jugée inadaptée, qui proposait un éclairage via des mâts et des faisceaux lumineux, une méthode dépassée de nos jours.

Monsieur Chavannes a ensuite expliqué que la municipalité avait opté pour des guirlandes d'occasion, reconditionnées par une entreprise partenaire de la Romande Énergie, permettant ainsi de limiter les dépenses. L'idée serait de renouveler les décorations tous les 3 à 4 ans pour éviter la monotonie, tout en conservant le drapeau de la commune, qui ne se démode pas.

Monsieur Chavannes a conclu en se tenant à la disposition du Conseil pour toute question supplémentaire.

Aucune remarque n'est apportée par le Conseil, le débat est clos et les conclusions suivantes sont portées au vote :

Le Conseil communal de Roche	
Vu	Le préavis N° 28/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à <i>une demande de crédit pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illumination des rues pour les fêtes de fin d'année</i>
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide	<ol style="list-style-type: none">1. D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 28'014.60 TTC pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illumination des rues pour les fêtes de fin d'année ;2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt ;3. D'amortir la somme de CHF 28'014.60 par un prélèvement à la totalité du fond de rénovation église protestante de CHF 11'769.42 et par un prélèvement du solde de CHF 16'245.18 aux fonds de réserve – Travaux.
<u>Les conclusions du préavis 28/2024 sont acceptées à la majorité avec 2 objections</u>	



7. Préavis No 29-24 relatif à la modification de l'annexe 1 du règlement communal sur la gestion des déchets concernant les tarifs de la taxe forfaitaire individuelle et entreprise, lu par **Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présentées.

Madame Aurélie Tulot, Syndique admet qu'une augmentation de la taxe de 70 à 100 francs est un grand effort et justifie que cette taxe n'avait pas été ajustée depuis 10 ans et que le compte n'était pas à l'équilibre, comme le demande le canton. Les coûts de ramassage ayant augmenté, cette hausse est nécessaire. Elle a aussi abordé la taxe des entreprises, indiquant que des recours avaient été déposés et validés par le tribunal, demandant une taxe proportionnée. Une mise à jour du règlement est donc proposée pour permettre des exceptions et rétablir l'équité.

Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller, a exprimé ses réflexions concernant la gestion des déchets. Il a souligné que la fréquence des ouvertures de la déchetterie permet déjà aux citoyens de déposer leurs déchets de manière régulière. Il a également relevé une contradiction dans l'approche actuelle, en notant que, bien que la réduction des déchets soit encouragée, une partie de ces derniers soit utilisée comme combustible pour des installations telles que la Satom. Il a estimé que cette pratique semble paradoxale dans une ville qui prône un mode de vie écologique. Il a conclu en appelant à une réflexion plus cohérente sur la gestion des déchets.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, a reconnu la contradiction entre la volonté de réduire les déchets et la réalité d'une production croissante. Elle a expliqué que l'objectif des collectivités est de valoriser ces déchets, notamment à travers le recyclage, l'utilisation par la Satom pour le chauffage, et l'initiative Gastro Vert. Elle a précisé que, bien que la commune ne puisse pas directement réduire la production de déchets, elle s'efforce de maximiser leur valorisation.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, demande si l'augmentation de la taxe entraîne automatiquement une ouverture de la déchetterie tous les samedis.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, précise que l'augmentation de la taxe n'entraîne pas automatiquement une ouverture de la déchetterie tous les samedis, mais permettrait d'entamer des négociations. Elle a expliqué que si la proposition de taxe à 100 francs est refusée ou amendée à la baisse, les négociations avec Paprec pour une ouverture plus régulière seraient interrompues, faute de moyens. Elle a également rappelé que chaque ouverture coûte environ 1'000 francs par samedi, et qu'une diminution du budget rendrait ces négociations impossibles.

Madame la Syndique a ajouté que d'autres facteurs doivent être pris en compte dans les calculs, tels que les amendes et les retours de Gastro Vert, ainsi que la demande de plafonner la taxe à 300 francs par ménage, même pour les foyers comptant plusieurs adultes. Elle a conclu que si la taxe est acceptée, la commune pourra entrer en négociation avec Paprec, avec l'espoir de trouver un accord permettant d'éponger le déficit et de réserver des fonds pour une ouverture plus régulière de la déchetterie.

Monsieur Jean-Claude Guillemin, Conseiller, a suggéré l'installation d'une caméra devant le local de la voirie, qui est une propriété communale, pour surveiller l'éventuel "tourisme des déchets". Il a observé que des véhicules non locaux déposent fréquemment des sacs de déchets, parfois issus de démolition. Il estime qu'une caméra pourrait dissuader ces comportements et inciter les personnes à être plus respectueuses.

Monsieur Éric Porter, Municipal, a confirmé que des démarches sont en cours pour installer plusieurs caméras sur la commune, bien que cela nécessite une autorisation préfectorale. Il a assuré que le problème



est pris en compte et qu'une solution est en cours de validation. Il a également précisé que si les sacs déposés sont des sacs blancs taxés, les personnes ont le droit de les déposer à Roche, même s'ils ne sont pas résidents. Il ajoute que si ce sont des sacs taxés, la commune est même gagnante par la rétrocession.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, confirme que la commune dispose déjà de l'autorisation pour installer des caméras à la gare, dès que l'installation électrique sera prête. Un plan est en cours pour équiper plusieurs points stratégiques de la commune avec des caméras, selon les besoins. Il a également mentionné qu'une procédure pour installer des caméras au Grand Cercllet est en cours, en attente de précisions demandées par la préfecture. Il espère que ces installations contribueront à réduire les dépôts sauvages de déchets. Malgré les annonces de surveillance, des infractions continuent d'être constatées, avec des amendes régulièrement infligées.

Le débat est clos et les conclusions suivantes sont portées au vote :

Le Conseil communal de Roche	
Vu	Le préavis N° 29/2024 de la Municipalité au Conseil relatif à la modification de l'annexe 1 du règlement communal sur la gestion des déchets concernant les tarifs de la taxe forfaitaire individuelle et entreprise
Oui	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide	1. D'adopter la nouvelle annexe 1 « Directive concernant le calcul et l'encaissement de la taxe forfaitaire ainsi que la taxation des entreprises » du règlement communal sur la gestion des déchets.
<u>Les conclusions du préavis 29/2024 sont acceptées à la majorité avec 2 objections.</u>	



8. Préavis No 30-24 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de l'étude préliminaire de pour l'entretien du pont CFF de Chambon lu par **Monsieur André Martin, Conseiller** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Rapport de la Commission des Finances lu par **Madame Lucette Marsoni, Conseillère**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Monsieur Éric Portner, Municipal, remercie la Commission pour son rapport détaillé et se tient à disposition pour toute éventuelle question.

Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller, demande si c'est usuel de la part des CFF de laisser les Commune payer pour l'entretien de leurs ponts.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, a confirmé que la pratique est courante, soulignant que, dans ce type de situation, les Communes doivent souvent se débrouiller. Il a rappelé que lors du projet du pont de Chambon, bien qu'il y ait eu une participation financière, le financement complet n'avait pas été assuré par les CFF.

Le débat est clos et les conclusions suivantes sont portées au vote :

Le Conseil communal de Roche	
Vu	Le préavis N° 30/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de l'étude préliminaire pour l'entretien du pont CFF de Chambon
Où	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide	<ol style="list-style-type: none">1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'757.15 TTC pour financer l'étude préliminaire pour l'entretien du pont CFF de Chambon ;2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante,3. D'amortir la somme de CHF 82'757.15 en une fois par un prélèvement aux fonds de réserve - Travaux.
<u>Les conclusions du préavis 30/2024 sont acceptées à l'unanimité.</u>	



9. Préavis No 31-24 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2^{ème} étape, lu par [Monsieur Philippe Dufresne, Conseiller](#), qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présentées.

[Monsieur Eric Portner, Municipal](#), a précisé qu'après la séance, il a contacté le responsable du Bureau, et le chemin 107B sera finalement inclus dans l'étude, bien qu'il ait initialement été retiré en raison de son bon état apparent. Il a souligné que les préoccupations financières ne devraient pas poser problème, car les améliorations foncières doivent effectuer une expertise sur place. Si l'état du chemin se révèle effectivement bon, il pourra être exclu des travaux.

[Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller](#), demande si le pont sera compatible 40 tonnes.

[Monsieur Eric Portner, Municipal](#), a confirmé qu'il existe un accès à 40 tonnes vers Aigle. Il a souligné que le secteur agricole fait de son mieux pour emprunter les chemins de terre en plaine, bien que ce ne soit pas toujours possible. L'étude sur les ponts CFF vise à permettre le passage des véhicules de 40 tonnes dans la plaine.

[Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal](#), a rappelé que, dans le cadre de la H144, un syndicat avait été créé pour les chemins agricoles et le trafic des 40 tonnes, notamment entre Noville, Chessel, et Roche via le pont CFF. Il a ajouté que, bien que la rampe de betteraves à Roche n'existe plus, le trafic agricole, notamment lié à la Satom, continue, ce qui justifie le maintien de la capacité de 40 tonnes sur ces axes.

Le débat est clos et les conclusions suivantes sont portées au vote :

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis N° 31/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de l'étude de réfection des chemins AF, 2 ^{ème} étape ;
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide	<ol style="list-style-type: none">1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 56'797.40 TTC pour financer l'étude de réfection des chemins AF, 2^{ème} étape ;2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;3. D'amortir la somme de CHF 56'797.40 en une fois par un prélèvement aux fonds de réserve - Travaux.
<u>Les conclusions du préavis 31/2024 sont acceptées à la majorité avec 1 abstention</u>	



10. Communications 2024 / 01 : évolution du Projet DUO relatif au préavis 10/22

Madame Aurélie Tulot, Syndique, donne lecture de la communication au sujet de la décision de la Fondation de Verdeil à ne pas donner suite au Projet Duo, préavis 10-2022 et informe aussi d'un nouveau projet étant pris en considération de la Fondation du Docteur Combe

11. Communications de la Municipalité.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, a informé le Conseil que le projet de petite épicerie près du Collège des Salines a été abandonné en raison d'une opposition d'Helvetia Nostra, liée à l'abattage de deux arbres. Malgré des tentatives pour adapter le projet et éviter l'abattage, ainsi que des discussions avec l'avocate de l'association, aucun compromis n'a pu être trouvé. Face au refus d'Helvetia Nostra, la municipalité a dû renoncer au projet.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, a annoncé le début des travaux de la crèche à l'ancienne poste, qui débiteront la semaine prochaine. L'objectif est de remettre les clés à l'ARASAPE début automne 2025, suivi de l'accueil des enfants.

En parallèle, les travaux du chantier Ex-Badou vont également commencer. Étant donné la proximité des deux chantiers, un système de sens unique sera mis en place pour sécuriser la zone, notamment pour les écoliers, avec l'installation de panneaux pour réguler la circulation des camions.

12. Divers.

Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller, demande si les sens-unicques n'auraient pas pu être placés seulement au moment où les travaux débutent.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, répond qu'effectivement bien que des tuiles ont commencé à être déposées la semaine passée certains panneau auraient pu être mis quelques jours plus tard.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, demande si les éclairages de la Maison de Commune, qui ne fonctionnent plus, seront bientôt rétablis.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, a rappelé que l'éclairage de la Maison de Commune avait été installé récemment et que le résultat était très apprécié pour mettre en valeur le bâtiment. Cependant, les installations ont cessé de fonctionner et, bien que le sujet ait été discuté lors de la précédente législature, le coût avait freiné une remise en service. Il a proposé que la municipalité examine à nouveau la situation, étant donné que les lignes sont déjà en place, et de revenir lors du prochain Conseil avec des informations plus précises, en fonction du souhait formel du Conseil de rétablir cet éclairage.

Madame Lucette Marsoni, Conseillère, demande si une communication sera faite pour informer la population qu'Helvetia Nostra a fait interrompre le projet



Madame Aurélie Tulot, Syndique, explique que la municipalité étudie la possibilité d'une communication sur l'arrêt du projet, tout en précisant qu'Helvetia Nostra est dans son droit de faire opposition. Elle a rappelé que, selon la nouvelle réglementation, la protection des arbres est obligatoire, et que le projet, considéré comme provisoire, est difficilement défendable. Elle a souligné qu'il est important de trouver un équilibre entre informer la population sur la situation tout en respectant le droit d'opposition accordé par le canton.

Monsieur Philippe Dufresne, Conseiller, demande d'ajouter la liste des numéros de téléphone au mail de convocation au Premier de Commission.

Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller, demande au sujet de la buvette installée près de la voirie, se demande si c'est autorisé.

Monsieur Thierry Blanc a apporté une précision concernant le projet de l'épicerie, en mentionnant qu'ils avaient proposé de replanter le tilleul et d'autres arbres. Il a expliqué que si le projet devenait pérenne plutôt que provisoire, la situation changerait, mais cela n'était pas l'objectif initial, qui visait à limiter les coûts. Si le Conseil souhaite une étude pour une épicerie permanente, le projet pourrait être réévalué, mais ce ne serait plus le même.

Concernant le bar-fast-food près de la voirie, il a précisé que le tenancier est dans son droit puisqu'il opère sur un domaine privé avec les licences nécessaires, bien que la situation ait suscité des surprises. Le projet reste sur un terrain privé, non public.

Monsieur Jean-Claude Guillemin, Conseillers, demande si le restaurateur est équipé avec des séparateurs pour rejeter les huiles et eaux usés.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, affirme que selon leur licence food truck, ils ne doivent rien jeter sur place de leurs eaux usées et huiles, ils doivent les amener en déchetterie.

Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller, demande si nous avons déjà approché Madame Floriane Nikles, native de Roche et Fondatrice de *Je Trotte Dans Ma Ville* pour développer des sentiers didactiques à Roche.

Monsieur Thierry Blanc a évoqué la collaboration avec la société Historica, qui est responsable de la mise en place des panneaux communaux pour les sentiers didactiques. Il a précisé que la municipalité travaille avec un bureau pour récolter des informations sur différents sites de la commune de Roche. Le projet prévoit l'installation de potelets avec des codes-barres, permettant d'accéder à des vidéos ou des informations historiques sur un parcours à travers la commune. Ce projet est en cours d'étude et progresse en parallèle avec la révision des cartes communales, qui seront mises à jour en fonction des nouvelles constructions.

Monsieur Maxime Crisinel demande si le Food Truck a une limite temporelle à pouvoir s'installer.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, s'informe, car effectivement les foodtruck ont typiquement une vocation provisoire et propose d'y revenir au prochain conseil.



Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h45.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

La Présidente
Line Seewer



La Secrétaire
Sarah Lambert-Deubelbeiss